

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

70084

Objet

INSTANCE JARD C/ VILLE :
DEMANDE DE REMBOURSEMENT
DE DÉGÂTS MATÉRIELS.

DATE DE CONVOCATION

23 Juillet 1979

DATE D'AFFICHAGE

23 Juillet 1979

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf
le vingt sept juillet à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, BOUTET, BOUCHET, M^e FOUCHE,
MM. LACHAUD, BUARD, PAPEAU, POUMAILLOUX, MAURELLET, GUICHAOUA,
BOULAN, BROTREAU, BERLAND, DUFEIL, M^{me} TACQUET, MM. PELLETIER, CABAL,
COLLE, BOISARD.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. LUFOR par M. LIS,
NAULIN par M^e FOUCHE,
VIAUD par M. PAPEAU, M. TAP par M. CABAL.

Absents : MM. MONTRON, POUGET

Excusé : M. TETARD

M PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Par notification du 2 Juillet 1979, le Secrétaire-Greffier
du Tribunal Administratif de POITIERS nous a adressé un nouveau
mémoire, complétant le mémoire introductif d'instance et demandant
la condamnation de la Ville à payer une somme de 279,10 F au
sieur JARD pour les dégâts causés à sa mobylette, suite à
l'accident du 2 Avril 1975.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- VU le nouveau mémoire déposé par M. JARD le 29 Juin 1979, devant
le Tribunal Administratif de POITIERS,

AUTORISE

- M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation à défendre
à l'action engagée contre la Commune par le sieur JARD devant
le Tribunal Administratif de POITIERS.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre MM. les Membres présents,

DÉLIBÉRATION
DÉPOSÉE LE :
3 AOÛT 1979
SOUS-PRÉFECTURE
de ROCHEFORT



Pour extrait conforme,
Le Maire